

## **Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil**, tenue le 4 décembre 2006, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

### **En présence des conseillers :**

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Gaston Robin, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

### **01. Ouverture de la réunion**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

### **02. Adoption de l'ordre du jour**

#### **06-12-01 Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par madame Nancy Guichard**

**Et unanimement résolu**

**Que** l'ordre du jour soit adopté en apportant une rectification au point 06, on devrait lire : ...« Modification à apporter à la résolution 06-10-10»

**Adopté.**

### **03. Adoption du procès-verbal**

#### **06-12-02 Adoption du procès-verbal**

**Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud**

**Appuyé par monsieur Denis Boulanger**

**Et unanimement résolu**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 novembre 2006, soit accepté tel que présenté.

**Adopté.**

**a) Suivi au procès-verbal**

Madame Nancy Guichard demande un éclaircissement concernant la location de la salle de conférence pour les réunions familiales, monsieur le maire répond que les frais de location pour les activités familiales ne s'appliquent que pour le gymnase.

Un ajout sera effectué à la résolution numéro 06-11-08 : ...**«Considérant que** monsieur Jacques André Roy, maire propose madame Chantal Vézina et/ou madame Nancy Guichard pour représenter la municipalité lors de la création d'un forum de la population en santé et services sociaux dans Montmagny-L'Islet ; ».

#### **04. Correspondance**

Dans une lettre en date du 27 novembre 2006, ayant pour objet : Stationnement des véhicules sur le quai de l'Isle-aux-Grues, monsieur Denis Mainguy, ingénieur, directeur des services de génie à la Société des traversiers du Québec, avise la Municipalité que conformément à l'article 5.5 du Règlement concernant l'utilisation et la gestion des installations portuaires de la STQ, il est interdit, sur la propriété de la STQ, de mettre des véhicules en stationnement et que par conséquent, la STQ pourrait exiger des droits d'entreposage de 0,179 \$ par mètre carré, par jour, soit l'équivalent approximatif de 60 \$ / mois / véhicule.

#### **06-12-03 Couverture d'assurances pour les passerelles d'embarquement au quai de l'Isle-aux-Grues**

**Considérant que** les passerelles d'embarquement au quai de l'Isle-aux-Grues sont devenues, suite à une entente avec la Société des traversiers du Québec, propriété de la Municipalité ;

**Considérant que** lesdites passerelles doivent bénéficier d'une couverture d'assurance pour brie de matériel ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues assure les passerelles d'embarquement pour brie de matériel et ce, au coût de 756 \$, taxes incluse.

**Adopté.**

**06-12-04     Entreposage de quatre wagons du train balade**

**Considérant que** monsieur Stéphane Vézina a de l'espace disponible pour entreposer quatre (4) wagons du train balade;

**Considérant que** monsieur Stéphane Vézina est disposé à louer cet espace au coût de 62,50 \$ du wagon jusqu'à la prochaine saison touristique ;

**Considérant que** monsieur Denis Boulanger accepte d'entreposer deux (2) wagons et ce, à titre gratuit ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par madame Nancy Guichard**

**Et unanimement résolu**

**Que** la présente résolution abroge la résolution numéro 03-11-12 relative à la location d'espace pour remiser une partie du train balade.

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues entrepose quatre (4 ) wagons chez monsieur Stéphane Vézina et ce, au coût de 62,50 \$ / wagon, pour un coût total de 250 \$.

**Adopté.**

**06-12-05     Fédération canadienne des municipalités**

**Considérant que** la cotisation de la Municipalité à titre de membre de la Fédération canadienne des municipalités pour 2007-2008 est de 38,33 \$ ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Patrice Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues défraie le coût de la cotisation 2007-2008 de 38,33 \$.

**Adopté.**

**06-12-06**

**Route bleu du sud de l'estuaire – Entente de publication**

**Considérant** qu'un accès public au fleuve existe déjà sur le territoire de la Municipalité et qu'il a été inventorié comme site potentiel pour les utilisateurs de la Route bleu du sud de l'estuaire ;

**Considérant que** pour publiciser ce site, une entente doit être signée ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par monsieur Gaston Robin**

**Et unanimement résolu**

**Que** monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le document Route bleu du sud de l'estuaire – Entente de publication.

**Adopté.**

Le ministère des Transports du Québec accuse réception des documents acheminés relatifs au contrat de déneigement.

Madame Julie Pelletier, gestionnaire pour les Concassés du Cap Inc., confirme dans une lettre adressée à monsieur Michel Gagné, le taux de location pour les deux conteneurs «tool-off» qui sera fixé à 50 \$ par mois par conteneur et ce, pour les mois de décembre 2006 à mars 2007 inclusivement. Pour les autres mois de l'année 2007, il n'y aura aucun frais de location à condition qu'au moins l'un des conteneurs soit vidé à chaque mois. Ces tarifs ont été négociés à la baisse par monsieur Michel Gagné.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud tenue le 31 octobre 2006, est déposé.

Les règlements portant les numéros 2006-48 et 2006-49 transmis par la MRC de Montmagny sont déposés.

Le document « Indicateur de gestion 2005 » est déposé. Le ministère des Affaires municipales et des Régions confirme le transfert dudit document.

Le rapport d'activités 2005-2006 de la Fédération québécoise des municipalités est déposé.

Le rapport annuel du Centre de santé et Services sociaux de Montmagny-L'Islet est déposé.

**06-12-07 Présentation et adoption des comptes**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par monsieur Patrice Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que les comptes suivants soient payés :**

# 7036 Hélène Painchaud salaire	291,00
# 7037 Michel Gagné collecte des vidanges	275,00
# 7038 Ministre des finances du Québec demande CPTAQ	242,00
# 7039 Comité du 175 <sup>e</sup> Isle-aux-Grues frais de représentation	95,00
# 7040 Dany Vézina vidanges lourdes	80,00
# 7041 Lucie L. Vézina hébergement	60,00
# 7042 Simon Roy entretien général (voirie)	492,00
# 7043 Clément Normand fauchage des bordures de chemins	159,53
# 7044 Yvette B. Normand entretien ménager	232,86
# 7045 Épicerie Michel Gagné entretien général	54,90
# 7046 Les Extincteurs de Montmagny vérification et recharge des extincteurs	386,23
# 7047 Air Montmagny transport	23,99
# 7048 Les Concassés du Cap Inc. transport et location de roll-off	387,43
# 7049 Laboratoire de l'Environnement LCQ analyses d'eau	31,91
# 7050 Publications CCH Ltée matériel de référence	191,86
# 7051 Excavation Léandre Chabot Inc. achat d'abrasifs	1 763,32
# 7052 MRC de Montmagny collecte sélective, sacs écologiques, composteurs	251,75
# 7053 Caisse Desjardins de l'Île-aux-Grues téléphonie	230,32
# 7054 Jacques & Raynald Morin collecte des déchets, des monstres et location de conteneurs	1 591,88
# 7055 Robert Corbin & Fils Inc. entretien général (Centre de la Volière	649,64
# 7056 Café aux Quatre Vents frais de représentation	164,00
# 7057 Groupe Dynaco entretien général (matières résiduelles)	55,03
# 7058 chèque annulé	0,00
# 7059 Gérald Gaul frais de déplacement	534,30
# 7060 chèque annulé	0,00
# 7061 Jacques André Roy remboursement d'achat	221,64
# 7062 Hélène Painchaud frais de déplacement	38,23
# 7063 Journal L'Oie Blanche publication	47,86

# 7064 Lavery, DeBilly services professionnels	1 179,17
# 7065 PMT Roy assurances et services financiers assurance aviation	2 126,00
# 7066 Gérald Gaul formation du capitaine	885,94
# 7067 Hélène Painchaud salaire	291,00
# 7068 Michel Gagné collecte des vidanges	275,00
# 7069 Groupe Ultima Inc. assurances pour les passerelles d'embarquement	756,00
# 7070 Stéphane Vézina entreposage de 4 wagons du train balade	250,00
# 7071 Fédération canadienne des municipalités cotisation annuelle	38,33
# 7072 Société canadienne des postes frais postaux	118,13
# 7073 Raymonde Bernier dédommagement pour l'eau fourni au 233, chemin du Roi	40,00
# 7074 Hélène Painchaud salaire	291,00
# 7075 Réal Roy entretien général ( 720,73) remboursement d'achat (159,56)	880,29
# 7076 Gérald Gaul formation du capitaine	885,94
# 7077 Michel Gagné collecte des vidanges	275,00
# 7078 Réal Roy déneigement	6 334,10
# 7079 Chantal Vézina Premiers répondants – compensation	30,00
# 7080 MRC de Montmagny collecte sélective de novembre	202,97
# 7081 Alain Talbot 6 habits de pompiers	1 500,00
# 7082 Lavery, De Billy services professionnels	503,76
# 7083 Hélène Painchaud salaire	291,00
# 7084 Gérald Gaul formation du capitaine	885,94
# 7085 Michel Gagné collecte des vidanges	275,00
# 7086 Société canadienne des postes frais postaux	7,41
# 7087 Hélène Painchaud salaire	291,00
# 7088 Gérald Gaul formation du capitaine	885,94
# 7089 Jacques André Roy salaire du maire	328,68
# 7090 Michel Gagné collecte des vidanges	275,00
# 7091 Chèque annulé	0,00
# 7092 Caisse Desjardins de l'Isle-aux-Grues téléphonie, électricité et CARRA	2 522,72
# 7093 Gérald Gaul formation du capitaine	558,43
# 7094 Gérald Gaul formation du capitaine	464,85

**Adopté.**

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Hélène Painchaud, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, certifie que la municipalité de Saint-

Antoine-de-l'Isle-aux-Grues dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes ci-haut mentionnés au montant de 32 200,28 \$.

---

Hélène Painchaud

#### **06. Modification à apporter à la résolution # 06-10-10**

La directrice générale dépose une modification au procès-verbal du 2 octobre 2006 concernant la résolution portant le numéro 06-10-10 et intitulée *Inscription au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*. Le terme MRC admissible est remplacé par Municipalité admissible.

#### **07. Adoption du règlement portant le numéro # 2006-11-94**

#### **06-12-08 Adoption du règlement numéro 2006-11-94 amendant le règlement 2000-03-82 relatif à la perception des sommes de la téléphonie cellulaire et IP pour le service 9-1-1**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a signé une convention avec les compagnies de télécommunications et la FQM sur la perception des tarifs pour le service des appels d'urgence 9-1-1;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a conclu une entente avec CAUCA dans le but d'opérer un centre de réponses des appels d'urgence 9-1-1 pour et au nom de sa municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité impose par règlement un tarif de 0,47 \$ par mois par ligne téléphonique à tous les abonnés du téléphone sur son territoire dans le but de donner un service des appels d'urgence 9-1-1;

**ATTENDU QUE** le CRTC confirme que ce règlement peut également s'appliquer aux abonnés des services tant filaires que cellulaires que ceux utilisant la technologie IP;

**ATTENDU QUE** le nombre grandissant d'utilisateurs de téléphonie cellulaire et de téléphonie par Protocole Internet (IP);

**ATTENDU QUE** l'augmentation du nombre de téléphones cellulaires et IP a un impact direct sur le nombre d'appels reçus par les centres d'urgence 9-1-1 en regard d'un même événement (feu ou accident, etc.);

**ATTENDU QUE** l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités (le pacte fiscal 2007-2013) signée le 27 avril dernier, prévoit

l'institution d'un droit gouvernemental relatif à la facturation future des services 9-1-1;

**ATTENDU QUE** les entreprises de téléphonie sans fil (cellulaires) et IP ne paient aucune redevance pour le traitement de ces appels depuis déjà plusieurs années.

**ATTENDU QU'**avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil du 6 novembre 2006.

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par monsieur Gaston Robin**

**Et unanimement résolu**

**Que** soit adopté le règlement portant le numéro 2006-11-94 amendant le règlement 2000-03-02 relatif à la perception des sommes de la téléphonie cellulaire et IP pour le service 9-1-1.

**Adopté.**

#### **08. Avis de motion pour le règlement # 2006-12-95**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par Monsieur Christian Vinet qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal sera adopté le règlement numéro 2006-12-95 décrétant les taxes et tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'année financière 2007.

#### **09. Avis de motion pour le règlement # 2006-12-96**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par monsieur Gaston Robin, qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal sera adopté le règlement numéro 2006-12-96 amendant le règlement 2006-01-92 décrétant la fermeture de sections de chemins.

#### **10. Entente avec les bateliers utilisateurs des passerelles d'embarquement**

**06-12-09**

#### **Entente avec les bateliers utilisateurs des passerelles d'embarquement**

**Considérant que** l'Addendum No 1 à l'Entente du 6 septembre 2005 entre la Société des traversiers du Québec et la Municipalité signé le 6 juin 2006 indique que les passerelles d'embarquement pour piétons au quai de l'Isle-aux-Grues sont cédées à la Municipalité ;

**Considérant que** notre courtier d'assurance recommande de signer une entente avec les bateliers utilisateurs des dites passerelles ; :

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues adopte le projet d'entente pour l'utilisation par les bateliers des passerelles d'embarquement pour piétons au quai de l'Isle-aux-Grues qui est libellé comme suit :

En référence aux articles 4.2 et 4.3 de l'Entente intervenue entre la Société des traversiers du Québec et la Municipalité qui se lit comme suit :

- 4.2 Le Locataire s'engage à ne polluer ou contaminer les lieux, soit par ses activités, par des déversements ou par des transports de matières polluantes. Si les lieux sont pollués ou contaminés par le Locataire, celui-ci sera responsable de la décontamination et assumera tous les coûts directs ou indirects à ce sujet.
- 4.3 Le Locataire s'engage à ne pas nuire aux opérations de la traverse Isle-aux-Grues-Montmagny qui occupe prioritairement les installations portuaires de la Société des traversiers du Québec à L'Isle-aux-Grues. Toute circulation nautique est strictement interdite dans les aires de manœuvres du traversier lorsqu'il y a présence de celui-ci (voir horaire du traversier). De même aucune place de stationnement sur le quai n'est réservée au locataire.

La Municipalité exige que les bateliers utilisateurs des dites passerelles possèdent une couverture d'assurance directement reliée à l'article 4.2 et en fournir la preuve. Les bateliers utilisateurs devront également respecter les consignes décrites à l'article 4.3.

Chacun des bateliers devra fournir la preuve qu'il détient une assurance maritime comportant une garantie responsabilité civile couvrant ses activités. De plus, la municipalité de Saint-Antoine-de- L'Isle-aux-Grues, devra être mentionnée comme assurée additionnelle sur les contrats d'assurances des bateliers relativement à l'utilisation des passerelles d'embarquement au quai de l'Isle-aux-Grues.

Ces preuves d'assurances sont obligatoires pour l'utilisation des passerelles d'embarquement.

Chacun des bateliers utilisateurs aura la responsabilité de remonter les passerelles d'embarquement lors du départ à un niveau suffisamment élevé pour empêcher que la marée n'endommage les passerelles.

Afin de pourvoir à l'entretien et aux réparations des passerelles d'embarquement au quai de l'Isle-aux-Grues, les bateliers utilisateurs desdites passerelles paieront une somme de 1 \$ pour chaque passager utilisateur d'une passerelle, pour avoir accès à la terre ferme.

En référence à l'article 5.0 c) de l'entente intervenue entre la Société des traversiers du Québec et la Municipalité qui se lit comme suit :

5.0 Conditions

- c) L'attribution du poste d'accostage aux installations du Locataire devra être faite par ce dernier en toute équité et ce, pour tous les utilisateurs réguliers déjà présents au quai de l'Isle-aux-Grues. Tout nouvel utilisateur pourra être autorisé à utiliser les installations du Locataire à la condition expresse que le Locataire l'y autorise, le tout sujet aux stipulations de la présente entente, et que la Société des traversiers du Québec n'y voit pas d'objection.

La Municipalité identifiera le poste d'accostage utilisé par chacun des bateliers utilisateurs.

**Qu'**une copie de l'entente soit transmise aux bateliers pour des fins de signature.

**Que** monsieur Jacques André Roy, maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

**Adopté.**

**11. Affaires bancaires**

**06-12-10 Affaires bancaires**

**Considérant** l'augmentation du personnel et des tâches administratives ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Patrice Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues adhère au service AccèsD

**Que** les paies des élus et des employés soient assurées par le service de paies de Desjardins.

**Que** monsieur Jacques André Roy, maire et/ou madame Hélène Painchaud, directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette résolution.

**Adopté.**

## **12. Les Fêtes du 175<sup>e</sup> Isle-aux-Grues et son archipel**

Madame Lisette V. Painchaud, présidente des Fêtes du 175<sup>e</sup> Isle-aux-Grues et son archipel, a transmis à la Municipalité le bilan et l'état des résultats des opérations pour l'exercice financier initial de sept mois terminé le 30 septembre 2006. Était également joint des chèques au montant de 5 190 \$ provenant des profits des Fêtes partagés à parts égales entre la Municipalité et la Fabrique de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues. Monsieur le maire félicite le Comité organisateur pour le succès des Fêtes et souligne le travail des bénévoles. Une lettre de félicitations sera adressée au Comité organisateur.

Monsieur Patrice Painchaud propose que les argents reçus soient investis dans des activités communautaires. Les conseillers discutent mais aucune résolution ne vient appuyer cette proposition.

## **13. Finances municipales**

Une copie des engagements budgétaires provisoires ainsi qu'une autre des états financiers provisoires en date du 30 novembre 2006 sont remises aux conseillers.

Monsieur Christian Vinet, responsable du dossier des finances municipales, mentionne qu'aucun transfert budgétaire sera effectué et que la Municipalité devrait terminer l'exercice financier de façon positive.

## **14. Autorisation à payer les comptes avant le 31 décembre 2006**

**06-12-11**      **Autorisation à payer les comptes avant le 31 décembre 2006**

**Considérant** que l'année financière se termine le 31 décembre 2006.

**En conséquence**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues autorise la directrice générale à payer les comptes reçus avant le 31 décembre 2006.

**Adopté.**

**15. Date de la séance ordinaire du Conseil de janvier 2007**

**06-12-12 Date de la séance ordinaire du Conseil pour janvier 2007**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Patrice Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que** la séance ordinaire du mois de janvier soit tenue le 8 janvier 2007.

**Qu'un avis public soit affiché aux endroits habituels.**

**Adopté.**

**16. Activités du maire**

Monsieur le maire fait un bref compte-rendu des activités auxquelles il a participé :

- 14 novembre Conseil des maires de la MRC de Montmagny.
- 15 novembre Rencontre avec des représentants de la Société des traversiers du Québec.
- 21 novembre Réunion de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny.
- 22 novembre Rencontre avec le vérificateur-comptable.  
Rencontres des maires de la MRC de Montmagny pour le budget 2007.
- 23 novembre Début des rencontres avec l'équipage du Grue-des-Iles.
- 30 novembre Rencontre avec le vérificateur-comptable et le capitaine Gérald Gaul.

**06. Varia**

#### **a) Gymnase**

Madame Nancy Guichard, responsable des locations de locaux au Centre de la Volière, demande que les réservations du gymnase pour les activités sportives lui soient transmises et ce, pour éviter que les désagréments. Un registre sera également remis au responsable de chaque location afin que les noms des utilisateurs soient inscrits.

#### **b) Incendie**

Monsieur le maire constate des lacunes au niveau des incendies et demande au responsable des incendies, monsieur Patrice Painchaud et au chef pompier, monsieur Michel Rousseau, de vérifier que tous les équipements soient opérationnels en cas d'urgence.

Monsieur Patrice Painchaud mentionne que comme prévu six des dix habits de pompiers ont été livrés en 2006, les autres seront livrés en 2007. Suite à cette constatation une rectification est apportée au procès-verbal du 6 novembre 2006, à la résolution portant le numéro 06-11-15 :

**Considérant que** six des dix habits de pompiers seront livrés 2006, les autres le seront à la fin de janvier 2007, les frais d'achat seront repartis sur deux années financières ;

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues acquière 10 habits de pompiers et ce, au coût de 2 500 \$, payable à la livraison soient : 1 500 \$ en 2006 et 1 000 \$ en 2007.

#### **c) Patinoire**

Suite à une demande de monsieur Michel Rousseau concernant l'aménagement de la patinoire, monsieur le maire mentionne que comme les années passées, les bénévoles pourront aménager la patinoire et ce, à l'emplacement habituel.

#### **d) Transport maritime (traversier)**

Monsieur Michel Rousseau demande s'il est possible que la population soit avisée à la fin du service du traversier, monsieur le maire mentionne que la population sera avisée.

#### **e) Transport aérien**

Monsieur Michel Rousseau mentionne que le tarif pour le transport aérien ne le satisfait pas et il relate un cas. Suite à une discussion, les membres du Conseil concluent que le cas présenté est en dehors de la saison de la desserte

aérienne et puisque c'est une entreprise privée, le transporteur est par conséquent, le seul responsable de la tarification imposée.

**f) Entretien des chemins**

Suite à une demande de monsieur Denis Boulanger concernant le grattage des chemins (neige), la demande sera prise en considération par l'entrepreneur.

**07. Discours du maire**

Monsieur le maire fait la lecture de son discours annuel. Ce dernier fait état de la situation financière de la Municipalité, indique les orientations générales du prochain budget ainsi que du futur programme d'immobilisations et relate la liste des contrats.

**19. Période de questions**

**20. Levée de la séance**

**06-12-13 Levée de la séance**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** la séance ordinaire du Conseil soit levée à 22h35, l'ordre du jour étant épuisé.

**Adopté.**

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir. gén.

## **Province de Québec**

### **Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues**

**Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil**, tenue le 11 décembre 2006, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

#### **Les conseillers présents sont :**

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Gaston Robin, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

Un avis de convocation a été remis aux membres du Conseil municipal et un avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil, le 6 décembre 2006.

Cette séance a pour but de traiter le sujet suivant :

1. Présentation et adoption du budget 2007

#### **Ouverture de la réunion**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

Monsieur le maire fait lecture de l'avis de convocation.

#### **1. Présentation et adoption du budget 2007**

Monsieur le maire présente et explique le budget 2007.

#### **06-12-14 Adoption du budget 2007**

**Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues adopte un budget équilibré de fonctionnement et d'immobilisation pour l'exercice financier 2007. Les revenus totalisant 945 272 \$ et les dépenses équivalentes de 945 272 \$, tel que déposé.

**Adopté.**

À une séance ultérieure du Conseil municipal sera adopté un règlement décrétant les taxes et tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'année financière 2007.

**Période de questions**

**Levée de la séance**

**06-12-15 Levée de la séance spéciale**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par monsieur Denis Boulanger**

**Et unanimement résolu**

**Que** la séance spéciale du Conseil soit levée à 20h23, l'ordre du jour étant épuisé.

**Adopté.**

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir. gén.

## **Province de Québec**

### **Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues**

**Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil**, tenue le 11 décembre 2006, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures quarante-cinq.

#### **Les conseillers présents sont :**

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Gaston Robin, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

Un avis de convocation a été remis aux membres du Conseil municipal et un avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil, le 6 décembre 2006.

Cette séance a pour but de traiter le sujet suivant :

1. Contrat pour la collecte des matières résiduelles et recyclables, des vidanges lourdes, des contenants de peinture et des produits domestiques dangereux.
2. Adoption du règlement # 2006-12-96
3. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

#### **Ouverture de la réunion**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

Monsieur le maire fait lecture de l'avis de convocation

1. **Contrat pour la collecte des matières résiduelles et recyclables, des vidanges lourdes, des contenants de peinture et des produits domestiques dangereux**

**06-12-16**

#### **Renouvellement du contrat pour la cueillette des matières résiduelles (ordures ménagères) et recyclables, des vidanges lourdes, des contenants de peinture et des produits domestiques dangereux**

**Considérant que** le contrat qui lie la Municipalité à monsieur Michel Gagné pour la cueillette des matières résiduelles (ordures ménagères) et recyclables,

des vidanges lourdes, des contenants de peinture et des produits domestiques dangereux est à échéance le 31 décembre 2006 ;

**Considérant que** dans une lettre reçue le 11 décembre 2006, monsieur Michel Gagné propose un montant annuel de 12 425 \$ ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues renouvelle pour une période d'un an soit : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007, le contrat qui lie la Municipalité à monsieur Michel Gagné pour la cueillette des matières résiduelles (ordures ménagères) et recyclables, des vidanges lourdes, des contenants de peinture et des produits dangereux et ce, aux conditions inscrites au contrat pour une somme de 12 425 \$.

**Que** monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à ce contrat.

**Adopté.**

## **2. Adoption du règlement # 2006-12-96**

### **06-12-17 Adoption du règlement numéro 2006-12-96 amendant le règlement numéro 2006-01-92 décrétant la fermeture de sections de chemins**

**ATTENDU QU'**avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 décembre 2006 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a compétence en matière de voirie locale en vertu de l'article 66 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et résolu unanimement**

**Que** soit adopté le règlement portant le numéro 2006-12-96 amendant le règlement numéro 2006-01-92 décrétant la fermeture de sections de chemins.

**Adopté.**

**06-12-18** **Résolution appuvant l'adoption du règlement portant le numéro 2006-12-96 amendant le règlement numéro 2006-01-92 décrétant la fermeture de sections de chemins**

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro 2006-12-96 décrète la fermeture de certaines sections de chemin;

**ATTENDU QUE** lesdites sections de chemin ne font plus partie du domaine public municipal;

**ATTENDU QUE** les propriétaires riverains demandent à la municipalité de leur céder les sections de chemin adjacentes à leur propriété;

**ATTENDU QUE** ces sections de chemin ont une valeur marchande pratiquement nulle;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et résolu unanimement**

**QUE** la vente des sections de chemin fermées en vertu du Règlement numéro 2006-12-96 soit offerte aux propriétaires des terrains adjacents pour un (1 \$) dollar.

**QUE** la vente de ces sections de chemin soit conditionnelle au paiement, par les propriétaires des terrains adjacents, de tous les frais afférents à cette vente, incluant les honoraires professionnels et les frais de publication de la vente.

**QUE** monsieur Jacques André Roy, maire et madame Hélène Painchaud, directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à ces transactions.

**Adopté.**

**3. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes**

Pour la période des Fêtes, le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2006 au 2 janvier 2007 inclusivement. Monsieur le maire sera absent du 16 décembre au 7 janvier par conséquent, c'est madame Nancy Guichard, maire suppléant qui assure le remplacement.

**Période de questions**

**Levée de la séance**

**06-12-19**

**Levée de la séance spéciale**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Patrice Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que** la séance spéciale du Conseil soit levée à 20h55, l'ordre du jour étant épuisé.

**Adopté.**

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir. gén.

